

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI SCRATCH

Code du produit : 47155207

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-
lées**

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

190
190

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH

Version 1.1	Date de révision: 05.11.2025	Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552	Date de la première version publiée:
		TN/FR	01.12.2023

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient mixture of benzotriazole, mélange de sébacates composé stériquement. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Non attribuée 905-562-9 01-2119555267-33	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 30 - < 50
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
mélange de benzotriazole...	104810-48-2	Skin Sens. 1; H317	>= 0,25 - < 1

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version 1.1	Date de révision: 05.11.2025	Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	400-830-7 607-176-00-3 01-0000015075-76	Aquatic Chronic 2; H411	
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	$\geq 0,25 - < 1$

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite |
|---------|---|---|

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Mesures d'hygiène : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
alliage réactif éthylbenzène, m- xylène et p-xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m ³	2019/1831/EU

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version 1.1 Date de révision: 05.11.2025 Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR Date de dernière parution: 01.12.2023
Date de la première version publiée: 01.12.2023

		TWA	50 ppm 241 mg/m ³	2019/1831/E U
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m ³	2000/39/EC
		TWA	50 ppm 275 mg/m ³	2000/39/EC

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alliage réactif éthyl- benzène, m-xylène et p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	260 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets	3,4 mg/kg

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version 1.1 Date de révision: 05.11.2025 Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR Date de dernière parution: 01.12.2023
Date de la première version publiée: 01.12.2023

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	11 mg/kg p.c./jour
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	550 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alliage réactif éthylbenzène, m- xylène et p-xylène	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Eau douce	0,327 mg/l
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
acétate de n-butyle	Sol	0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-	Sol	0,29 mg/kg poids

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552	01.12.2023
		TN/FR	Date de la première version publiée:
			01.12.2023

méthyléthyle		sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0635 mg/l
	Eau douce	0,635 mg/l
	Sédiment marin	0,329 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00635 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants : Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : conformément à la désignation du produit
Odeur : de solvant
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023

Point de fusion/point de congélation	:	-47,9 - 13,3 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	:	138 - 141,4 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point d'éclair	:	25 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Inflammabilité	:	Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	6,6 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,1 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Pression de vapeur	:	8,21 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1 g/cm3
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,77 - 3,15 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température d'inflammation	:	465 - 525 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Viscosité
Viscosité, cinématique : > 20,5 mm²/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

9.2 Autres informations

Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils) : 580 g/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version 1.1	Date de révision: 05.11.2025	Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 8.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,14 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 5.000 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

CL0 (Rat): 2000 ppm
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version 1.1	Date de révision: 05.11.2025	Numéro de la FDS: MAT000471552 TN/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:**mixture of benzotriazole:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

mélange de sébacates composé stériquement:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**mélange de sébacates composé stériquement:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): $\geq 1 - 10$ mg/lToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): $\geq 1 - 10$ mg/lToxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): $\geq 1 - 100$ mg/l**acétate de n-butyle:**Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l
CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): $\geq 647,7$ mg/l
Durée d'exposition: 72 hToxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l
Durée d'exposition: 40 h**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 hNOEC : 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 : 408 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: 47,5 mg/l

mixture of benzotriazole:**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

milieu aquatique néfastes à long terme.

mélange de sébacates composé stériquement:**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.
Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
S'hydrolyse lentement.
Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,77 - 3,15

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15

MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,81
octanol/eau

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,2 (20 °C)
octanol/eau pH: 6,8

mélange de sébacates composé stériquement:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,37 - 2,77
octanol/eau pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Répartition entre les compar- : Koc: 537, log Koc: 2,73
timents environnementaux Modérément mobile dans les sols
Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel de perturbation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
endocrinienne considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-
glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

Information écologique sup- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
plémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-
fessionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Produit | : | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : | Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

- | | | |
|------|---|---------|
| ADN | : | UN 1263 |
| ADR | : | UN 1263 |
| RID | : | UN 1263 |
| IMDG | : | UN 1263 |
| IATA | : | UN 1263 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- | | | |
|------|---|-----------|
| ADN | : | PEINTURES |
| ADR | : | PEINTURES |
| RID | : | PEINTURES |
| IMDG | : | PAINT |
| IATA | : | Paint |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- | | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN | : | 3 |
| ADR | : | 3 |
| RID | : | 3 |
| IMDG | : | 3 |
| IATA | : | 3 |

MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 580 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552	Date de la première version publiée:
		TN/FR	01.12.2023

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

**MOBIHEL VERNIS INCOLORE 2:1 ANTI
SCRATCH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	05.11.2025	MAT000471552 TN/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.